

BUSINESS PLAN DE L'ASSOCIATION

LES CROQU'EN DOUBLE

Table des matières

1.	Présentation du projet	2
1.1	Concept	2
1.2	Activités	2
1.3	Equipe fondatrice	3
1.4	Génèse du projet	3
2.	Présentation détaillée de l'offre	4
2.1	Positionnement	4
2.2	Offre	4
2.3	Stratégie de développement sur 3 ans	4
3.	La concurrence	4
4.	Etude du marché	5
4.1	Etude micro-environnementale	5
4.2	SWOT (strengths, weaknesses, opportunities, threats)	6
4.3	Zoom : Les adhérents	7
5.	Stratégie marketing et communication	7
6.	Partenaires	8
7.	Statuts juridiques	8
8.	Prévisions financières et financement	8
8.1	Bilans prévisionnels 2019-2021	8
8.2	Comptes de résultat prévisionnels 2019-2021	8
8.3	Plan de trésorerie prévisionnel 2019	8
9.	Conclusion	8

1. PRESENTATION DU PROJET



Schéma 1: Le bâtiment

1.1 Concept

Notre association souhaite animer au cœur du bourg de Ponteyraud un lieu de partage et de convivialité ouvert à toutes et tous qui soit, autour de nos activités de café, un endroit où se déploieront des activités solidaires et culturelles, de manière participative. Ces activités seront organisées et menées grâce, notamment, à l'implication de bénévoles en particulier d'habitants du village. Ce lieu sera aussi un lieu de partenariat avec des associations de proximité. Cependant, ceci n'exclut en rien la possibilité de pratiquer certaines activités hors des murs.

1.2 Activités

La base de l'activité étant un café, nous proposerons :

- Café-bar et petite restauration (assiettes de fromages et/ou charcuterie, apéritifs, ...)
- Repas préparés sur place à prix modéré (midi et soir)
- Vente de boissons chaudes et froides
- Repas à thème mensuel, tea-time à l'anglaise

Mais aussi:

- Débats, conférences, partage de compétences...
- Conversation en anglais, allemand, atelier informatique, coin ordinateur/internet...
- Couture et tricot, jeux de société, cartes, puzzle, activités physiques (tennis de table, balades, croquet, danse...), ateliers cuisine...
- Ressourcerie, ludothèque, bibliothèque, livres « voyageurs », expositions culturelles (peintures, photos, ...), ateliers artistiques, coin musique et DVD, coin fitness...
- Jardin partagé, découverte nature, pique-nique
- «Boeufs», concerts, chorale, groupe théâtral, soirée lecture, café philo, soirée quizz, ...
- Participation aux activités de la commune, repair'café, concerts dans l'église, lieu de rencontre pour le 3ème âge, excursions et sorties culturelles.

1.3 Equipe fondatrice

Patrice DIGNAC	Retraité de la fonction publique Féru d'informatique - a déjà créé le site web des Croqu'en Double Natif de la région, connaît beaucoup de monde
Sue GRINSTED	Management consultant Langue maternelle : anglais Mobilisatrice, rigoureuse
Philippe PERRIN	Longue expérience dans l'audit et l'expertise comptable Marketing de réseau
Gracia SPEBROUCK	Résidente de Festalemps, un des villages limitrophes Histoire familiale longue dans la région Langues étrangères : allemand, anglais Ancienne gérante d'un hôtel du n° 1 mondial de l'hôtellerie

1.4 Genèse du projet

Lorsque nous avons pris connaissance de la mise en vente du bar/restaurant "Chez Sanchez", nous avons décidé d'investir ce lieu afin de créer à Ponteyraud un café associatif animé et géré par des bénévoles intéressés par la perspective de faire revivre cet établissement. Bien que mus par des idées différentes, nous nous sommes retrouvés autour du projet pour créer une association non religieuse, apolitique, indépendante et à but non lucratif.

2. PRESENTATION DETAILLEE DE L'OFFRE

2.1 Positionnement

A la demande de certains adhérents, nous partagerons parfois des repas préparés de manière collégiale.

Notre projet bénéficiera d'un cadre agréable et chaleureux, dû à l'emplacement, la configuration et la décoration des locaux. Cet environnement sera enrichi par une ambiance due à la présence de bénévoles et d'habitants des alentours impliqués dans notre projet. En incitant les adhérents-consommateurs à prendre part à la vie de notre café-restaurant et à l'organisation du service, notre association proposera un lieu original, synonyme de convivialité pour les membres habitués comme pour les adhérents de passage.

2.2 Offre

Le volontariat de tous les membres permettra de proposer nos activités et services au meilleur prix.

2.3 Stratégie de développement sur 3 ans

- Nombre de bénévoles

Nous comptons sur notre implantation au cœur du bourg ainsi que nos bonnes relations avec les habitants pour augmenter le nombre de bénévoles

La fréquentation

- La fréquentation augmentera grâce à la convivialité du lieu et l'implication des bénévoles et des habitants de la commune, qui proposeront des activités favorisant le dynamisme.

3. LA CONCURRENCE

Il existe d'autres cafés associatifs dans la région :

- **CHALAIS** (à 22 km): Le Perroquet Vert <http://www.leperroquetvert.net>
« Nous sommes une communauté au service de l'art, de la culture et de l'échange culturel dans un cadre rural. Envie de rencontrer des amis ? Le Salon de thé rassemble autour de délicieux gâteaux faits maison. Envie d'apprendre ? Renseignez-vous sur nos cours et venez lire dans notre librairie-bibliothèque. Besoin d'offrir un petit cadeau ? Venez découvrir nos articles d'artisanat.». Même si ce café est bien ouvert à tout le monde, tous les membres du bureau sont des britanniques et la plupart des adhérents ont le même pays d'origine.

EPELUCHE : Le Café 'Pluche (à 12 km): « Un endroit qui favorise les rencontres entre les personnes : Habitants/ Citoyens, et entre les structures : Collectivités, Associations, Entreprises, Agriculteurs, Artisans, ...Le but : Créer des passerelles et des interactions entre les personnes, les générations, les différents milieux sociaux, professionnels, culturels, dans un mode participatif : la parole de chacun doit pouvoir être entendue, dans un cadre où s'exprime la solidarité, où la parité homme femme est la règle, ainsi que le refus de toute discrimination et le respect de la vie privée. Le Café Associatif est un espace laïque ouvert à toutes et tous. Après de nombreuses réunions et des débats passionnés, le Café Pluche a pu voir le jour: concerts, spectacles, conférences débats, ateliers divers se sont succédé à la Salle Communale et aujourd'hui dans notre nouvelle salle »

LEGUILLAC de Cercles (à 37 km): Association Lézidéfuz
<https://www.cafeasso.fr/> "Vous y trouverez tout au long de l'année des animations (expos, concerts, théâtre, ateliers créatifs, etc.) ainsi qu'un bar proposant uniquement des produits locaux et bio (bières, vins, jus de fruits et tisanes artisanales). Mais bien plus qu'un simple café, cet endroit est un lieu de vie, d'échanges et d'expression, sans aucune obligation de consommer. Il sera surtout ce que vous en ferez en y apportant vos envies et vos projets"

RIBERAC (à 12 km): Il existe un projet de café associatif qui servira de point de rencontre aux britanniques.

RUFFEC: La Chrysalide : Trop loin pour être un concurrent mais un bon exemple. <https://www.cscruffecois.fr/bar-citoyen>

BONNES (16) : projet d'un café associatif

Le point clé d'un café associatif, c'est la proximité. Les 3 «concurrents» potentiels sont donc Bonnes, le Café Pluche et le projet à Ribérac. C'est à nous de nous distinguer par notre accueil, notre convivialité et nos activités.

4. ETUDE DE MARCHÉ

4.1 Etude micro-environnementale

- Positionnement par rapport aux établissements commerciaux

Nous ne nous positionnons en aucun cas en tant que professionnels puisque nous ne recevrons que des adhérents.

- Menace nouveaux entrants et cafés associatifs existants

Bien qu'il y ait à Bonnes (moins de 10 km) et à Ribérac (12 km) deux projets de café associatif ainsi que d'autres cafés associatifs à moins de 40 km, nous sommes les seuls à proposer un lieu adapté (ancien café/restaurent) à nos activités.

- Fournisseurs

Notre association veillera à s'approvisionner au maximum auprès de producteurs locaux et privilégiera les commerces de proximité.

- Implantation du bar/restaurant

L'établissement se situe au centre de la commune

Nous nous appuierons également sur la récente loi dite "anti-gaspillage" afin de bénéficier de dons d'invendus de la part des grandes surfaces des environs..

4.2 SWOT (Strengths / Weaknesses / Opportunities / Threats)

INTERNES	FORCES (Strengths)	FAIBLESSES (Weaknesses)
	<ul style="list-style-type: none"> • Motivation et compétence de l'équipe • Existence d'un réseau de bénévoles motivés • Expérience de café associatif • Reprise d'un établissement réputé dans la Double • Implantation géographique idéale: <ul style="list-style-type: none"> - existence de différentes populations - proximité de sites touristiques, par exemple La Jemaye, Abbaye d'Echourgnac - lieu très passant • Besoin important d'un lieu de convivialité • Possibilité de récupérer les invendus alimentaires auprès des grandes surfaces • Soutien de la mairie et de la population 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'attirer, de fidéliser, de former et de garder les bénévoles • Accessible seulement en voiture pour les habitants des communes avoisinantes. • Zone rurale faiblement peuplée • Population majoritairement sénior

	<ul style="list-style-type: none"> • Proche des chemins de Compostelle • Synergie avec d'autres associations, par exemple, Parc des Doublorigènes 	
EXTERNES	OPPORTUNITES <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des habitants (voir annexe 1) • Autorisation de la mairie pour utiliser un espace public lors d'un événement ponctuel • Aménagement des combles pour accueillir des pèlerins de Compostelle 	MENACES (Threats) <ul style="list-style-type: none"> • Existence de plusieurs cafés associatifs dans la région (le plus proche à moins de 10 km mais à objectif différent) plus 2 projets en cours. • Baisse de fréquentation hivernale

4.3 Zoom : les adhérents

Bar/restaurant :	Profil	Motif	Attentes
Matin/ Midi/ Soir	Personnes travaillant ou habitant dans le village ou les alentours, ainsi que le passage.	Substitution d'un repas chez soi et/ou recherche d'un moment de convivialité autour d'un « pot »	<ul style="list-style-type: none"> • Rapidité • Qualité • Disponibilité • Relationnel
Activités			
Matinée / Après-midi/ Soirée	Les non-actifs	Réponse à des besoins (conversation ou recherche d'activités de partage - ateliers de cuisine, créatifs...), loisirs, échanges de savoir-faire, lien social, activités ludiques	<ul style="list-style-type: none"> • Convivialité • Relationnel • Partage de connaissances • Aide • Disponibilité • Attention • Amusement • Originalité, Divertissement • Aide

5. STRATEGIE MARKETING ET COMMUNICATION

Pendaison de la crémaillère et réunions à Ponteyraud

Bouche à oreille - inviter son entourage/réseau,

Site + Page Facebook

Logo, affiche, flyers

Presse : Totem, Sud-Ouest, La Dordogne Libre

Radios : France Bleu Périgord, Liberté FM

Télévision : France 3 Aquitaine

DVN (Dronne Valley Network)

6. PARTENAIRES

- Le maire Jean-Marcel BEAU, la municipalité ainsi que la population du village
- L'association Les Fanas d'Opéra en Périgord Vert (de Ponteyraud)
- L'association Festalemps Loisirs
- Jean-Yves CHAMPIGNEUL - conteur, ancien principal de collège de Coutras, très impliqué dans plusieurs mouvements associatifs
- Le Parc des Doublorigènes à St.Vincent Jalmoutiers - de très bonnes relations avec les propriétaires/jardiniers Sylvie MASSIOT et Dominique PEREZ
- La notaire - un soutien important

7. STATUTS JURIDIQUES

Voir annexe 2.

8. PREVISIONS FINANCIERES ET FINANCEMENT

8.1 Bilan prévisionnel 2019-2021

Voir annexe 3.

8.2 Comptes de résultat prévisionnels 2019-2021

Voir annexe 4.

8.3 Plan de trésorerie prévisionnel 2019

Voir annexe 5.

9. CONCLUSION

Nos compétences conjuguées à l'implantation et l'histoire de l'établissement nous confortent dans l'idée que faire revivre ce café n'est pas une utopie.

ANNEXE 1 : POPULATION

Nous savons que les adhérents sont prêts à se déplacer dans un rayon de 20 km s'ils trouvent ce qu'ils cherchent. Les villages et leurs populations dans un rayon de 20 km (vol d'oiseau) de Ponteyraud sont les suivants :

Distance	Village/commune	Population en	Année
< 5 km	Ponteyraud	44	2015
	La Jemaye	110	2015
	Vanxains	699	2014
	Festalemps	245	2009
	St.Vincent Jalmoutiers	240	2013
	St.Privat des Prés	569	2009
	TOTAL	1907	
<10 km	Chassaignes	81	2009
	Bourg du Bost	237	2014
	Petit Bersac	171	2009
	St.Antoine-Cumond	388	2009
	Aubeterre sur Dronne	391	2015
	Bonnes	416	2015
	Saint Aulaye	1354	2008
	Servanches	84	2008
	Echourgnac	409	2015
	St André de Double	159	2009
	Siorac de Ribérac	256	2011
	Ribérac	4015	2012
	La Borie	Villetoureix	
	Epeluche et Comberanche	184	2009
	TOTAL	8145	

Annexe 2 : Statuts de l'association

Les Croqu'en Double

ARTICLE 1 - DENOMINATION

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901 ayant pour nom " **Les Croqu'en Double**".

ARTICLE 2 - OBJET

Cette association a pour objet de créer un Café Associatif Culturel et Solidaire à Ponteyraud, de le gérer et de l'animer en partenariat avec les habitants du village et des environs. Son but est de favoriser les rencontres, développer le lien social et l'accès de tous à la culture, lutter contre l'exclusion et participer ainsi à l'animation sociale et culturelle dans la commune. L'association mène ses actions sur un site permanent au cœur du village mais peut aussi investir différents lieux.

ARTICLE 3 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à Ponteyraud, la Mairie, Le Bourg de Ponteyraud, 24410 La Jemaye – Ponteyraud. Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration (CA).

ARTICLE 4 - DUREE

La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 5 - ADHERENTS

1. L'association se compose d'adhérents

Sont adhérents les personnes physiques et les personnes morales à but non lucratif qui acceptent les présents statuts, le règlement intérieur et qui acquittent le paiement de la cotisation annuelle dont le montant est fixé par une Assemblée Générale (A.G.). La cotisation est valable du 1er janvier au 31 décembre.

2. Parmi les adhérents, on distinguera :

- les adhérents individuels, personnes physiques,
- les associations et personnes morales partenaires, à but non lucratif (dénommés "partenaires").

3. Les membres des associations adhérentes ne sont pas adhérents de droit de l'association. Toutefois, ils peuvent y adhérer individuellement.

ARTICLE 6 - PERTE DE LA QUALITE D'ADHERENT

La qualité d'adhérent se perd après :

- décès,
- démission adressée au CA,
- radiation prononcée par le CA pour non-respect des statuts, du règlement intérieur, de la convention signée entre l'association « **Les Croqu'en Double** » et l'association adhérente, pour entrave manifeste au bon fonctionnement de l'association, pour non-respect de tout règlement en vigueur (sanitaire, hygiène, bruit. . .).
- non renouvellement de la cotisation annuelle,
- dissolution de l'association.

ARTICLE 7 – LES RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

- le montant des cotisations. A ce jour, le montant de la cotisation est libre, à l'appréciation de chaque adhérent(e)
- les produits de son activité
- les dons manuels
- les subventions, dotations, ...
- les apports
- toutes autres ressources autorisées par la loi (produits de mécénat ou de finance participative, produits de collecte ou de manifestations de soutien, etc.)

L'association ne pourra être financée par un parti politique, une organisation religieuse ou une secte.

ARTICLE 8 - ARTICLES ASSEMBLEES GENERALES (AG)

Composition

Les AG sont composées des adhérents à jour de leur cotisation annuelle, présents ou représentés. Chaque adhérent peut se faire représenter par un adhérent de l'association, à jour de cotisation. Chaque adhérent ne peut détenir qu'une procuration au maximum.

Chaque personne morale partenaire est représentée par un de ses membres mandaté. Le personnel salarié assiste de droit aux AG sauf point de l'ordre du jour le concernant personnellement. Il a voix consultative.

L'AG peut être ordinaire (AG-O) ou extraordinaire (AG-E).

Convocation et ordre du jour

Quinze jours au moins avant la date fixée, les AG sont convoquées par le CA. La convocation contient l'ordre du jour arrêté par le CA et le lieu de réunion; elle est adressée à chaque adhérent de l'association par lettre simple ou courriel.

Tout adhérent à jour de cotisation peut faire inscrire à l'ordre du jour les questions qu'il souhaite aborder par lettre simple ou courriel, jusqu'à sept jours avant la date de l'AG.

Déroulement

L'AG désigne un bureau de séance comprenant au moins un modérateur et un rapporteur.

Il est établi une feuille de présence émargée par les participants à l' AG en début de séance et certifiée conforme par le modérateur et Je rapporteur de séance.

Délibérations et résolutions des AG font l'objet de procès-verbaux inscrits au registre des délibérations des AG et signés par le modérateur et le rapporteur et contresignés par le président de l'association.

Procédure de vote

Après délibération, chaque point de l'ordre du jour nécessitant un vote est mis aux voix selon un scrutin majoritaire à un tour. Le vote se fait à main levée sauf si au moins un adhérent présent demande un vote à bulletin secret.

ARTICLE 8 BIS - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (AG-O)

Composition

Les adhérents à jour de cotisation votent les rapports d'activité et le rapport financier suivant les modalités définies par le règlement intérieur.

Fréquence

Elle se réunit au moins une fois par an dans les six mois de la clôture de l'exercice.

Compétences de l' AG-O

Délibère et vote le rapport d'activité présenté par un membre du CA, •délibère sur les comptes et vote le rapport financier présenté par le trésorier, •arrête les orientations des activités de l'association,

- vote le budget prévisionnel de l'exercice suivant
- fixe le montant des cotisations annuelles
- ratifie les différents textes qui régissent le fonctionnement des lieux (règlement intérieur, convention d'occupation des lieux ...) et leurs éventuels amendements adoptés par le Conseil d' Administration
- élit, en son sein, les membres du Conseil d' Administration

ARTICLE 8.TER - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE (AG-E)

Convocation

Il est possible de réunir une AG-E à la demande du CA ou d'au moins 5 adhérents à jour de cotisation.

Une fois saisi de la demande, le CA est tenu d'envoyer les convocations pour l' AG-E dans les quinze jours suivant le dépôt de la demande écrite.

L' AG-E doit se tenir entre quinze et trente jours suivant l'envoi des dites convocations.

Compétences de l' AG-E

L' AG-E est compétente pour prononcer la dissolution, la liquidation et la dévolution des biens de l'association selon les règles prévues à l'article 13 des présents statuts.

Elle peut fixer le montant de la cotisation annuelle.

Conditions de tenue de l' AG-E

L' AG-E ne délibère valablement que si au moins 5% des adhérents à jour de cotisation est présent ou représenté. Si ce quorum n'est pas atteint, l' AG-E est convoquée, avec le même ordre du jour, dans un délai de 10 jours. Lors de cette deuxième réunion, l'Assemblée délibère valablement quel que soit le nombre d'adhérents présents ou représentés.

ARTICLE 9 – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (C.A.)

Composition

L'association est administrée par un Conseil d'Administration (C.A.) composé d'au moins 3 personnes et au plus 31 élus par l'Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O.) parmi les adhérents. La représentation de l'association ne pourra être confiée à un mineur, seules les personnes majeures pourront exercer des fonctions de direction ou de gestion.

Durée du mandat

Les membres du C.A. sont élus pour deux ans. A partir de la première A.G.O., pour être éligibles au C.A., les candidats devront être adhérents depuis plus de 6 mois.

Intégration d'un nouveau membre

Tout adhérent désirant devenir administrateur doit être coopté par l'ensemble du C.A. à la majorité simple à titre provisoire. Ce choix devra être ratifié à la prochaine A.G.O.

Absence de rémunération

Les membre du C.A. ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées. Des remboursements de frais sont seuls possible. Ils doivent faire l'objet d'une décision expresse du C.A.

Non employabilité

Aucun membre du C.A. ne peut prétendre à un poste salarié au sein de l'association. Un délai de six mois après avoir quitté le C.A. est requis pour prétendre à un emploi salarié dans l'association.

Confidentialité

Aucun membre du C.A. ne pourra utiliser les données de l'association à des fins personnelles, commerciales ou de prosélytisme.

ARTICLE 10 – FONCTIONNEMENT DU C.A.

- Le C.A. se réunit au moins 4 fois par an, sur convocation de son président ou sur la demande d'au moins un tiers de ses membres.
- Au moins une semaine avant la date fixée, la convocation est adressée par le Président à chaque membre du C.A. par courriel ou lettre simple.
- Les adhérents à jour de cotisation peuvent assister aux réunions du C.A. sans prendre part au vote.
- La présence physique ou représentée de la moitié au moins de ses membres est nécessaire pour que le C.A. puisse valablement délibérer. Chaque membre présent ne peut être porteur que d'une procuration.
- Les décisions sont prises à main levée, après avoir privilégié la recherche d'un consensus.
- En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante. S'il s'agit de questions de personnes, ou à la demande d'au moins un personne présente, les votes peuvent être émis au scrutin secret.

- Les délibérations et résolutions du C.A. font l'objet de compte-rendus qui sont intégrés au registre des délibérations du C.A. Ces compte-rendus sont soumis à l'approbation des membres du C.A. et sont réputés adoptés faute de réclamation avant la fin de la réunion suivante du C.A.
- La liste des présences est incluse au compte-rendu de chaque réunion.

Le C.A. est chargé :

- de mettre en œuvre les orientations définies par l'A.G.
- de gérer de manière générale le Café Associatif
- de rechercher les financements pour le fonctionnement du Café
- de développer et d'établir des partenariats avec les différentes structures locales
- de rédiger ou d'amender le règlement intérieur, la convention type d'occupation des lieux et tout autre document régissant le fonctionnement des lieux
- de faire à l'A.G. des propositions de projets, d'activités et de moyens.
- d'inciter à la participation des adhérents de l'association au fonctionnement du Café Associatif

Les responsabilités sont réparties entre tous les membres siégeant au C.A. Le C.A. peut mandater toute personne volontaire pour effectuer certaines tâches techniques ou fonctionnelles.

ARTICLE 11 – REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur de l'association précise et complète ces statuts. Ce règlement intérieur peut être modifié par le C.A puis entériné après délibération, par l'A.G. la plus proche. Ce document, diffusé à tous les adhérents de l'association, a notamment pour objet de préciser le fonctionnement du Café Associatif.

ARTICLE 12 – DISSOLUTION ET DEVOLUTION DES BIENS

La dissolution est prononcée par une A.G.E. convoquée spécialement à cet effet. Cette dissolution ne peut être votée que par une majorité des deux tiers des membres présents.

Les Croqu'en Double

ANNEXE 3: BILANS PREVISIONNELS 2019-2021

BILAN 2019

Actif		Passif		2019
Compte de trésorerie	1566	Résultat de l'exercice		1566
		Résultats cumulés		0
Total	1566	Total		1566

BILAN 2020

Actif		Passif		2020
Compte de trésorerie	1386	Résultat de l'exercice		1386
		Résultats cumulés		1566
Total	1386	Total		1386

BILAN 2021

Actif		Passif		2021
Compte de trésorerie	2182	Résultat de l'exercice		2182
		Résultats cumulés		2952
Total	2182	Total		2182

Les Croqu'en Double

ANNEX 4a: PRODUITS à partir de janvier 2019

Café associatif: Les Croqu'en Double - activités régulières

Nos estimations prudentes:		01-janv.		02-fé-vr.		03-mars		04-avr.		05-mai		06-juin	
	Rev. moyen	N° pers.	Rev.est	N° pers.	Rev.est	N° pers.	Rev.est	N° pers.	Rev.est	N° pers.	Rev.est	N° pers.	Rev.est
Boissons	1	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
Tea-time	0,5	6	3	10	5	12	6	12	6	12	6	12	6
Soirée Quiz: boissons	4	15	60	25	100	30	120	50	200	50	200	50	200
Soirée à thème mens.bois.	4	15	60	25	100	30	120	50	200	50	200	50	200
Début weekend	3	24	72	30	90	36	108	40	120	40	120	40	120
			275		375		434		606		606		606
Petite restauration (1)	3	8	24										
Petite restauration (2)	4			10	40								
Petite restauration (3)	5					12	60						
Petite restauration (4)	6							20	120	20	120	20	120
"Brunch"	7	5	35	5	35	10	70	10	70	12	84	15	105
Soirée Quiz: repas+boiss	10	10	100	15	150	20	200	30	300	30	300	30	300
Soirée à thème mens.rep	10	10	100	15	150	20	200	30	300	30	300	30	300
			259		375		530		790		804		825

Café associatif: événements ponctuels

Inauguration (60 pers.assist.)													
--------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

de 2019

<u>Charges fixes:</u>	01- janv.	02-fé- vr.	03- mars	04-avr.	05-mai	06-juin	07-juil.	08- août	09- sept.	10-oct.	11- nov.	12- déc.
Electricité	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
Eau	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
Loyer	30	50	80	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Assurance	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Internet	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
Bois										500		
Gaz	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Divers	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Total	315	335	365	385	385	385	385	385	385	885	385	385

Matières premières - activités régulières

	c.u.													
Boissons	0,5	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Teatime	0,2	1,2	2	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4
Quiz	2,5	37,5	62,5	75	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125
Soirée à thème	2,5	37,5	62,5	75	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125
Début	1,87	5	45	56,25	67,5	75	75	75	75	75	75	75	75	75
		161,2	223,2											
		2	5	259,9	367,4	367,4	367,4	367,4	367,4	367,4	367,4	367,4	367,4	367,4
Matières:														
Pte resto (1)	2	16												
Pte resto (2)	3		30											
Pte resto (3)	3,5			42										
Pte resto (4)	4				80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
Brunch	4	20	20	40	40	48	60	60	60	60	60	60	60	60
Quiz	7	70	105	140	210	210	210	210	210	210	210	210	210	210
Soirée à thème	7	70	105	140	210	210	210	210	210	210	210	210	210	210
		176	260	362	540	548	560	560	560	560	560	560	560	560
Evènements ponctuels														
Inauguration		652,2	818,2											
CHARGES		2	5	986,9	1292,4	1300,4	1312,4	1312,4	1312,4	1312,4	1812,4	1312,4	1312,4	1312,4

ANNEXE 5: PLAN DE TRESORERIE 2019 DES CROQU'EN DOUBLE

	jan	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sep	oct	nov	déc
Début du mois	500	442	454	511	674	824	982	1101	1220	1378	1037	1195
Produits	594	830	1044	1456	1450	1471	1431	1431	1471	1471	1471	1451
Charges	652	818	987	1292	1300	1312	1312	1312	1312	1812	1312	1312
Solde fin du mois	442	454	511	674	824	982	1101	1220	1378	1037	1195	1334

